

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7155 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : GOTTA AHMED

Date de naissance : 29.07.1962

Adresse : HABITUELLE

Tél. : 0635738080 Total des frais engagés : 625,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

*Docteur Omar BENNOUAF
Médecin généraliste
Rue 65 N°53, 2^{ème} Etage Passage Prince
El-Harrachine H. Hassani - Casablanca
Tél. : 0522 90 98 07*

Date de consultation : 13.11.2013

Nom et prénom du malade : MERIEM LACHHEB Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Angine + Mycos

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/11/23	C	—	150,00	Docteur Omri BENI Médecin Généraliste Rue 65 N°53, 2 ^e étage, Casablanca Tél.: 0522 90 98 07

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE AL HAKIM CASABLANCA SARL AU DOCTEUR BOUCHRA ALAOUI 100, Rue Angle 64/16, Lot. Sekelia Oulfa Casablanca - Tel.: 0522 90 71 60	13/11/23	175,40

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CŒFFICIENT DES TRAVAUX

O.D.F PROTHÈSES DENTAIRES	DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE	MONTANTS DES SOINS
	H 25533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 00000000 35533411 11433553 B G	

CŒFFICIENT DES TRAVAUX	DATE DU DEVIS	DATE DE L'EXECUTION	DETÉRMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE
			H 25533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 00000000 35533411 11433553 B G

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

الدكتور عمر بنونة

Docteur Omar BENNOUNA

Médecine Générale
Echographiste

Diplômé d'Echographie Générale
de la Faculté de Médecine de Montpellier

Ex. Médecin des F.A.R

Attestation de D.I.U

Docteur Omar BENNOUNA
Médecine Générale
Rue 65 N°53, 2^{ème} étage Passage Prince
Ettaâouine H. Hassani - Casablanca
Tél.: 0522 90 98 07

الطب العام

دبلوم في الفحص بالصدى
من كلية الطب بموبيلي بفرنسا
طبيب سابق في القواة المسلحة الملكية
شهادة في وضع اللولب - العملية الصغيرة

Casablanca, le 13/11/83

Mme MERIEN LACHHEB

66.00 Arginine 100 mg
24.00 + 2 1cp 1/2 30 mg Apres les S
U8.00 Coto flon 1cp 1/2 50 mg N°
1cp x 3 1/2 Apres les S

25.30 Acigrip Tetra

100 mg

PHARMACIE AL HAKIM CASABLANCA
SARL AU
DOCTEUR BOUCHEIRA AL AOUI
100, Rue Argile 64/76, Lot. Sekellia
Oulfa Casab - tél.: 0522 90 71 60

78.40 Zadry 1ij
PHARMACIE AL HAKIM CASABLANCA
SARL AU

DOCTEUR BOUCHEIRA AL AOUI
100, Rue Argile 64/76, Lot. Sekellia
Oulfa Casab - tél.: 0522 90 71 60

100 mg

24.80 1 supp 1/2 non
My flon 50 mg

100 mg

100 mg

رقم 53. الطابق الثاني - مدر برايسن التعاون - الحي الحسني - الدار البيضاء - هاتف العيادة : 05 22 90 98 07
Rue 65 - N° 53, 2^{ème} Etage - Passage Prince - Ettaâouine - Hay Hassani - Casablanca - Tél. Cabinet : 05 22 90 98 07
En cas d'Urgences : 06 64 04 38 25 في حالة إستعجال :

200 21197
P. 0 07/26
100 0 00

66.00

LOT: M21170
EXP: OCT 2024
PPV: 24,00 DM

LOT: M21175
EXP: OCT 2024
PPV: 24,00 DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
VaxigripTetra 15 µg/0,5 ml
sol. inj. b1
P.P.V : 125,30 DH
6 118001 082247

88,40

C91484 06

IDOL® 100 mg

LOT: 07421102
PER: 04/2026
PPV: \$19.00 DH

LOT: 014
PER: JUN 2024
PPV: 74 DH 80

الصيدلية
PHARMACEUTICAL INSTITUTE
BP 4491 - 12100 Aïn El Aouda - Maroc
Maria SEDRAH
Pharmaciene Responsable

RESPECTER LES DOSES PRÉSCRITES
يُنْهَى بِالْمُنْهَى إِذَا مُنْهَى
AMM N° 56/13 DMP/21/NBO

53.00

43

475.40

1911; not

BL 11.0522 90-98 07
Medizinische Bibliothek - Kassabibliothek
Ruhr-Universität Bochum
Büro 65 NS 2 16.11.1998
Medizinische Bibliothek - Kassabibliothek
Ruhr-Universität Bochum
Büro 65 NS 2 16.11.1998

AL HAKIM CASABLANCA
PHARMACIE SAM'AU
DOCTEUR BOUKIRAI AL AOUI
Sekellilia
100 Rue Amzaj 64116, Lot. 60
Oulad Gabs. Tel.: 0522 9071 60

A standard linear barcode representing the product information.